

Amiante dans les écoles un poison si présent

4 min • Delphine TANGUY

SANTÉ Une " bombe sanitaire ". Présent dans 85 % des maternelles et primaires de France, l'amiante, classé cancérogène, atteindrait dans certaines classes, comme à Marseille ou dans la Manche, des taux alarmants, démontrent dans une enquête des journalistes de France 5. Leur documentaire est à voir lundi 4 mars à 21 h.

Avec un taux pareil, une école américaine serait fermée d'office !" Dans cette école marseillaise, le nombre de fibres d'amiante relevées dans une classe est "trois fois supérieur" au seuil limite fixé aux États-Unis – en France, cette valeur n'existe pas. Pire encore, dans cette autre école primaire, dans la Manche cette fois, l'amiante est de "333 à 970 fois" plus présent que ce que recommandent les autorités américaines.

Grâce à la complicité de personnels, les journalistes de l'émission Vert de rage (France 5) ont pu pénétrer dans de nombreux groupes scolaires français afin d'y réaliser, discrètement, des tests innovants de détection de l'amiante.

Supervisés par un expert, le docteur en géologie Maxime Misseri, chercheur à l'université technologique de Compiègne, ils ont consisté à essuyer différentes surfaces (pupitres, sols, murs, armoires) avec une lingette. Les échantillons ont ensuite été analysés en laboratoire. Le verdict ? Sans appel : 79 % des prélèvements se sont révélés positifs. À Marseille, quatre écoles testées sur cinq contenaient de l'amiante. C'est un nouvel élément inquiétant dans un dossier de santé publique longtemps passé sous les radars médiatiques. Matériau aux multiples propriétés, l'amiante a été massivement utilisé en France dans les logements, les administrations, les hôpitaux et l'ensemble des

établissements scolaires construits avant 1997 – année où il a été définitivement interdit. Interdit, mais toujours présent : pour des raisons de coût, dans l'immense majorité des cas, l'amiante a été laissé où il était, dans les sols, faux plafonds, cloisons, calorifugeages. Sa présence ne présente en effet de danger que lorsqu'il se dégrade, en raison de l'usure ou de travaux, de petit bricolage ; là, les fibres peuvent être mises en suspension et inhalées. Il y a dix ans, le Haut Conseil de la santé publique estimait le nombre de décès attendus d'ici 2050 par cancers du poumon liés à l'exposition à l'amiante "de l'ordre de 50 000 à 75 000, auxquels s'ajoutent de 18 000 à 25 000 cancers" dus au mésothéliome, sans compter d'autres pathologies du larynx ou des ovaires. Au Royaume-Uni, une enquête du Sunday Times avait estimé qu'au moins 10 000 enseignants, élèves et membres du personnel scolaire britanniques étaient décédés d'un cancer du poumon causé par une exposition à l'amiante dans les bâtiments scolaires au cours des 40 dernières années.

Seules, les communes n'ont pas les moyens de faire face. „

Pas de recensement officiel

Et en France ? Les syndicats relèvent que chaque année, de 20 à 60 personnels éducatifs feraient reconnaître en maladie professionnelle un cancer dû à l'amiante. Mais alors que notre confrère de Santé & Travail vient de révéler que pour des raisons budgétaires Santé publique France (SPF) devait stopper son dispositif de surveillance des cancers liés à l'amiante, l'opacité demeure. Ainsi, bien que les diagnostics techniques amiante soient obligatoires depuis 26 ans, il n'existe aucun recensement officiel à jour dans les établissements scolaires. Le seul élément statistique disponible est celui ébauché en 2016 par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements

d'enseignement (ONS), aujourd'hui dissous. Il avait estimé que 80 % des lycées professionnels, 77 % des lycées généraux et technologiques, 73 % des collèges et 38 % des écoles étaient concernés, dont au moins 369 écoles élémentaires et maternelles de Paca, 85 à Marseille.

Vert de rage a voulu en avoir le cœur net. Durant des mois, les journalistes de l'émission ont contacté l'ensemble des 55 000 maternelles et primaires françaises ainsi que les 30 000 communes propriétaires de ce bâti, et à ce titre, responsables de leur entretien et sécurisation. En juin, ils rendaient publics les premiers résultats : sur les 15 804 réponses réunies (nombre de mairies opposant une fin de non-recevoir), 5 505 faisaient état de traces d'amiante, "un résultat sans doute sous-évalué", concluaient Martin Boudot et Mathilde Cusin, les réalisateurs. Leur documentaire, en grande partie tourné à Marseille, sera diffusé le 4 mars à 21 h sur France 5. Fidèle à ses habitudes, l'émission a aussi tenté de mesurer l'impact de ses premières révélations, sa marque de fabrique. "C'est très lent, ne peut que constater Mathilde Cusin. On sent que ça traîne des pieds au gouvernement : Pap Ndiaye, le précédent ministre de l'Éducation, s'était engagé à mener une mission de contrôle des établissements, mais désormais, on nous répond par le silence."

En septembre, les syndicats enseignants (Snes, FSU) réclamaient un plan national de réhabilitation du parc scolaire et le renfort urgent de la formation et de l'information. Le député LFI Louis Boyard plaide pour sa part pour l'ouverture d'une mission d'enquête parlementaire sur cette " bombe sanitaire". Vert de rage espère que ses investigations motiveront une "prise de conscience" générale : "Les communes n'ont pas les moyens de faire face, seules, à ce chantier." Si une seule fibre d'amiante peut causer un cancer, une exposition prolongée est d'autant plus dangereuse ; les maladies ne se déclarent que des décennies après l'exposition. Une bombe sanitaire, oui, mais à retardement.

En bref

MATÉRIAUX SURDOUÉS...

Toitures, canalisations, revêtements de sols, cloisons, faux-plafonds, colles et joints, ascenseurs : des années 50 à 80, on en a mis partout dans nos logements, bureaux, hôpitaux, écoles, usines, théâtres et cinémas... La consommation d'amiante en France était à son plus haut niveau entre 1973 et 1975 : on en utilisait alors environ 150 000 tonnes par an. C'est que ce minéral d'origine naturelle a des qualités exceptionnelles : il est ininflammable, procure une formidable isolation thermique, acoustique et électrique, a une bonne résistance mécanique, est imputrescible... Aucun de ces produits amiantés n'est plus fabriqué ni importé en France depuis le 1er janvier 1997. Cependant, il est demeuré la plupart du temps dans les bâtiments construits avant cette date. La réalisation d'un diagnostic amiante concerne les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

...MAIS MORTEL

Dès le début du XXe siècle, on s'interroge sur la dangerosité de l'amiante : les ouvriers des filatures, notamment, souffrent de fibrose. Les fibres d'amiante, très fines, pénètrent dans l'organisme lors de l'inhalation et peuvent causer de nombreux cancers et pathologies respiratoires. C'est d'ailleurs sa dégradation, en raison de l'usure ou de travaux, qui est dangereuse. En France, l'amiante est responsable chaque année de 3 à 4 000 maladies reconnues comme étant liées au travail et donnant lieu à indemnisation. Depuis 2019, la reconnaissance du préjudice d'anxiété a été étendue à tous les salariés qui "justifient d'une exposition à l'amiante, générant un risque élevé de développer une pathologie grave".